

la Municipalité se dote d'une politique des quartiers

La Ville de Lausanne présente sa politique des quartiers et les moyens de la renforcer. Elle souhaite consolider le pouvoir structurant des centralités de quartier et propose des outils de politique complémentaires à ceux existant. A cet effet, elle propose de créer un poste pour la coordination de cette politique, d'accorder une subvention financière à des projets citoyens et de pérenniser les Contrats de quartier.

Les quartiers lausannois ne constituent pas un simple découpage géographique de la ville ; il s'agit de lieux de rencontre et de partage, où la vie en société s'exprime concrètement, et où peuvent émerger des projets citoyens. La Ville dispose déjà d'une série d'outils pour les mettre en valeur : Contrats de quartier, Caravane des quartiers, animation socio-culturelles sont autant d'outils au service de la participation et de la proximité. Les centralités de quartier ont également un pouvoir structurant à leur échelle et constituent des polarités fortes de la vie publique. Il s'agit des Maisons de quartiers, des centres paroissiaux, des commerces de proximité, des places des jeux, des espaces verts, des structures de soutien à la famille et des établissements scolaires. La Municipalité veut les mettre au cœur de sa politique des quartiers en les renforçant dans leurs rôles.

Elle choisit de regrouper les outils de politique des quartiers, tels que les Contrats de quartier, la Caravane des quartiers, la Fête des voisins, le paysage éducatif de Grand-Vennes et les centres socioculturels, dans un même domaine de prestations.

La Ville prévoit également de mener diverses démarches participatives dans le cadre des activités de jeunesse, à l'instar des Conseils des enfants, des projets urbains ou encore de la mise à disposition de nouvelles infrastructures de proximité destinées à être investies par le public, telles que les Maisons de quartiers, les plans de quartier, les parcs publics et les places de jeux. La Municipalité entend ainsi institutionnaliser la participation citoyenne dans la mise en œuvre de projets urbains et des services de proximité. Elle en fait un objectif en soi.

Parmi les autres objectifs, la Ville de Lausanne veut soutenir l'intégration sociale, développer une animation socioculturelle au service du lien social et du développement local, appuyer la création des espaces citoyens, pérenniser la démarche des Contrats de quartier et garantir un accès équitable aux équipements publics et aux services de proximité.

A cet effet, la Municipalité propose :

- d'instituer une délégation municipale aux quartiers ;
- de créer un poste de coordinateur de la politique des quartiers et un demi-poste de secrétariat ;
- de pérenniser les Contrats de quartier pour un montant de 250'000 francs ;
- d'accorder une subvention financière en faveur de projets citoyens pour un montant initial de 103'000 francs et qui pourra monter en puissance tout au cours de la législature.

Ces mesures apportent le chaînon manquant au dispositif, tout en lui assurant un cadre cohérent.

Le rapport-préavis n° 2018/12 sur la politique des quartiers répond à trois postulats déposés entre 2014 et 2017 au Conseil communal :

- le postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud, « Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers ! » ;
- le postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Matthieu Blanc, « Pour l'étude d'un budget participatif à Lausanne » ;
- le postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts, « Plus de démocratie avec le budget participatif ».

La Direction de l'enfance,
de la jeunesse et des quartiers

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **David Payot, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 00**

Le préavis n° 2018/12 se trouve sur [internet](#)

Lausanne, le 28 mars 2018